

Trop de juges mettent le droit... à gauche !

écrit par Jacques Martinez | 23 octobre 2023



Manif' interdite... autorisée !

☐ Terroriste expulsable... invitée ! ☐

Violeur arrêté... libéré ! ☐

Nos juges « sans NOM » sont « sans NON » !

Qui sont les juges qui nous jugent ? Personne ne le sait ! Parfois, un nom apparaît dans un article mais c'est une exception. Pourtant, nombre d'entre nous aimeraient savoir qui sont les juges qui mettent le droit parfois à gauche ! Ces juges, le courage assurément vrillé au corps et au coeur, entendent semble-t-il résister aux désirs d'une populace à coup sûr pensant de plus en plus à droite et même trop à droite ! Qui sont donc ces juges qui se réfugient dans l'anonymat ? Et pour quelle raison jouent-ils à Zorro, le bel inconnu ? Leur jugement étant, par définition, indiscutable par les pékins que nous sommes, vous et moi, pourquoi cette pudeur de jeune vierge ou de jeune puceau, entre autres, de la justice ?

Craindraient-ils que les pékins n'apprécient pas leurs décisions et crient à l'ajustice, c'est-à-dire à l'absence de justice ? De qui pourraient-ils avoir peur ? De Français qui n'apprécieraient pas des décisions prises, par exemple, la semaine dernière ?

□

Pourtant, ce que nous pouvons reconnaître à ces juges, c'est qu'ils ont une sacrée dose de courage pour rendre de telles décisions qu'une forte majorité de Français exècrent. Ainsi, dans trois décisions qui se sont succédé, des juges ont décidé.

1/ de faire passer une manifestation pro-Hamas du statut d'interdite à celui d'autorisée un samedi en plein Paris, place de la... République, alors que, parmi ces manifestants, certains ne connaissent même pas le sens du mot « République » en français ! Ils ne connaissent le mot « République » que dans un seul cas : s'il est suivi de « islamique ». Et une « République islamique », que ce soit en Iran, au Pakistan ou en Mauritanie, cela n'a rien de commun avec notre «

République française » ! D'un côté, c'est l'islam qui régit tout et, chez nous, c'est la laïcité. Là aussi, un mot que la plupart de ces manifestants ne comprendront pas tant son sens est si abscons. Ah, oui, si je veux éclaircir mon propos avec de tels mots, il me faut m'expliquer pour ceux qui ne connaissent pas le sens du mot « laïcité » parce qu'il leur est « abscons » ! Précisons-le, ce dernier mot « abscons » signifient « diffusible à comprendre ». Pour certains manifestants criant, eux, des mots abscons pour moi, cela signifie qu'eux également entendent des mots qu'ils ne comprennent pas. Et surtout qu'ils ne prennent pas ce mot « abscons » pour une insulte : d'ailleurs, ils ne m'entendront jamais les traiter de « petit abscons » ou de « tu n'es qu'un grand abscons » ! Effectivement, le dire de ma part, ce serait complètement... c.n !!!)

2/ de faire passer une militante palestinienne du FPLP, mouvement bien connu pour son pacifisme, du statut d'« expulsable » à celui de « *Nous vous prions, chère Madame, de bien vouloir rester chez nous...* » Cela nous rappelle la dramatique affaire du Tchétchène Mohamed, assassin (d'accord, Monsieur le Juge, « présumé » !) du professeur Dominique Bernard et qui, en 2014, sur le point d'être expulsé avec sa famille avait été « contraint » de rester en France grâce au MRAP, à la CIMADE, au PCF, entre autres :

voir RR du 18 octobre :

<https://resistancerepublicaine.com/2023/10/18/arras-a-quand-linculpation-des-associations-pro-migrants-pour-complicite->

3/ enfin, au troisième coup de gong (sur la tête de Français qui n'en demandaient pas tant !), des juges ont fait passer le violeur (Ok, M. le juge, je l'ajoute : « présumé ») de deux personnes âgées de plus de 90 ans dont l'une est décédée, tout simplement en le faisant passer du commissariat à la... liberté ! □*En plein après-midi, début octobre, à Argenteuil, le personnel de sécurité de l'hôpital surprend en gériatrie un certain Salim B., connu de la police comme récidiviste : il sort de la chambre d'une*

malade de 93 ans, Jacqueline. Peu après, une patiente de 95 ans accuse Salim de l'avoir violée après avoir vu cet homme sortir de la chambre de Jacqueline qui, elle, est incapable de dire ce qui lui est arrivé. Alors que l'homme est conduit au commissariat, Jacqueline décède certainement suite à l'agression. □ Au même moment, après le passage d'un psychiatre, disons le « suspect » (pour faire plaisir aux juges « indépendants ») est allègrement sorti d'une atroce cellule de commissariat pour le jeter brusquement à la rue et en liberté, le malheureux !

<https://www.lefigaro.fr/faits-divers/argenteuil-suspecte-d-agression-sexuelle-sur-une-octogenaire-un-homme-place-sous-contrôle-judiciaire-20231017>

N'est-ce point là une décision qui n'entend pas tenir compte de la famille et des proches de la victime ? Et par la même,

de l'image que les Français se font de la Justice qui ne mérite parfois même pas un « J » majuscule ! Une justice qui n'est plus du tout ce que doit être « la justice » dont la définition est « caractère de ce qui est juste. » Ni une majorité de Français, ni même une majorité de magistrats -je suis prêt à le parier- estimeront « juste » de remettre en liberté un tel suspect.

Mais, me répondra-t-on, « les juges sont indépendants ! » Oui, mais « indépendants » ne signifie ni « justes », ni « sans opinion politique » ou « sans arrière-pensées idéologiques »...

□ **D'ailleurs, un autre « client » a été transféré en psychiatrie vendredi à Paris dans le XXe arrondissement :** dans un immeuble d'habitation, la porte du domicile d'un couple de retraités de confession juive a été aspergée d'essence et enflammée. La police interpelle rapidement un suspect et, aussitôt, le place en garde à vue donc en détention. **Mais c'était sans compter avec le passage devant**

un psychiatre ! Est-ce en 15 minutes ou après deux heures d'examen ? On l'ignore mais toujours est-il que la garde à vue a été annulée afin que le malheureux puisse être transféré dans un hôpital psychiatrique. C'est vrai que l'auteur (présumé !) d'un tel geste... -qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques tant pour le couple visé que pour les autres habitants de cet immeuble-

□... ne pouvait être qu'un déficient mental. Comme d'ailleurs tous ceux qui décapitent des bébés ou éventrent des femmes enceintes, c'est certain : ils relèvent tous de la psychiatrie.

Parfois, au lieu d'un examen qui nécessiterait des heures de consultation, un (présumé) meurtrier voire assassin est déclaré « inapte » à une sanction judiciaire par un psychiatre qui a passé 15 minutes avec lui...

Quel courage vous avez, Mesdames et/ou Messieurs les juges, pour, de manière aussi inattendue, tel « Zorro est arrivéééé ! » faire passer vos concitoyens, empêtrés dans des situations peu confortables, à des situations si agréables pour eux ! À savoir...

1/ pouvoir manifester contre Israël en France, la France qui soutient Israël !

2/ rester en France alors qu'on l'a combattue en étant membre d'une association, le Front Populaire de Libération de la Palestine qui est considéré comme « organisation terroriste » par l'Union Européenne et donc par la France ! Une organisation terroriste qui, depuis plus d'un demi-siècle -sa création remonte à 1967- n'est toujours pas arrivée à son but !

□3/ Être remis en liberté alors qu'est décédée la nonagénaire que l'on est le (présumé) violeur ! Ou que l'on est un (présumé) incendiaire dans un immeuble d'habitation !

Bravo, Mesdames et/ou Messieurs les Juges ! Ces décisions en rajoutent une couche confirmant que ce que vous vous obstinez à appeler « la Justice » et qui n'est plus que « l'Ajustice » -avec donc un « A » privatif- car la France est dépourvue de ce qui faisait... la France, à savoir sa Justice !

Donc, quelle est la raison qui fait que nous ne connaissons sinon jamais du moins seulement dans des cas rarissimes les noms et prénoms des juges qui prennent une décision, souvent « au nom du Peuple français », donc au nom de vous ou moi ?

Ces magistrates et ces magistrats sont donc à l'évidence d'une modestie exceptionnelle. □D'où mon souhait de savoir qui sont ces juges pour les remercier d'être aussi discrets, surtout ceux ayant pris dernièrement de difficiles décisions... Décisions qui leur ont certainement demandé un courage hors norme et, donc, des juges d'un tel courage mériteraient, sans aucun doute -le doute devant bénéficier aux accusés !- être connus de tous les Français en particulier des plus mécontents. Des plus in...justement mécontents !

Jacques MARTINEZ, journaliste, □ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...